

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification Simplifiée

WITTELSHEIM



2. Règlement graphique

Zonage/emplacements réservés

(extrait)

Mis à disposition du public du
1er mars 2024 au 3 avril 2024
Vu pour être annexée à la délibération
du Conseil d'Agglomération en date du

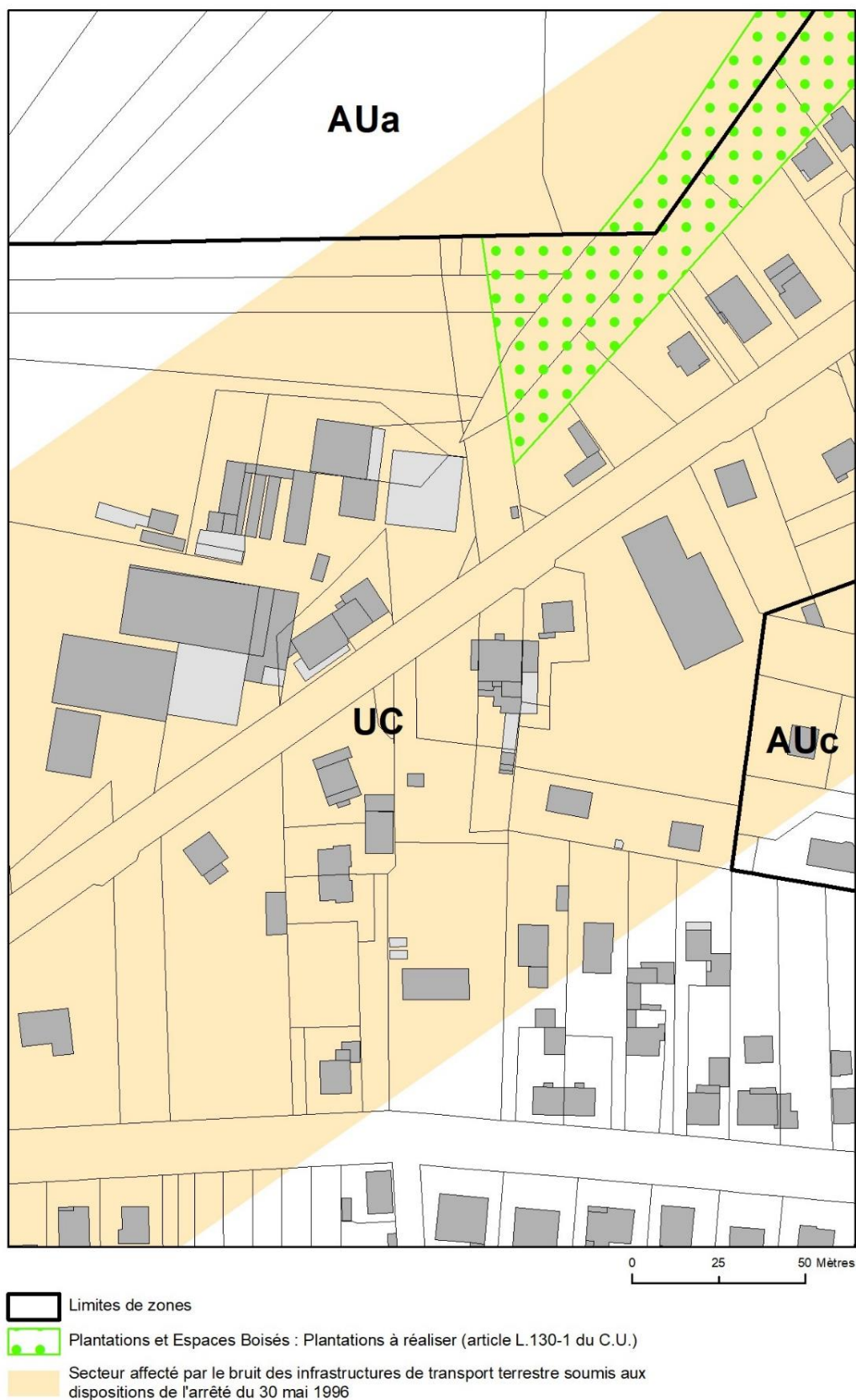
Le Vice-Président



2023

Extrait document graphique : Suppression de l'ER n° 9 (création voirie desserte secteur AUa - destination commune-)

Liste des Emplacements Réservés (page suivante)



Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Déviation de la RD 2	Département du Haut-Rhin
2	Aménagement d'une voie d'accès au secteur AUb et d'un chemin piéton	Commune
3	Aménagement d'une voie d'accès au secteur AUc	Commune
4	Aménagement d'une voie d'accès au secteur AUc	Commune
5	Aménagement d'une voie de desserte de la zone AU et du secteur AUc	Commune
6	Création de voirie	Commune
7	Aménagement de voies de desserte du secteur AUc	Commune
8	Création de voirie	Commune
9	Création d'accès au secteur AUa *	Commune
10	Création d'accès au secteur AUa	Commune
11 à 15 et 17 à 22	Puits de captage d'eau potable	Réseau ferré de France
16	Train-tram Mulhouse Vallée de la Doller	Commune
23	Extension de la résidence autonomie pour les personnes âgées et réalisation de voies ou d'ouvrages publics nécessaires au projet, ainsi que la réalisation d'espaces verts ou d'espaces nécessaires aux continuités écologiques	Commune

**A l'issue de la Mise à disposition, la ligne sera définitivement supprimée (dans le dossier approuvé)*

